

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 04116

Numéro SIREN : 532 051 323

Nom ou dénomination : 7 EXPERT

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2019 sous le numéro de dépôt 14167

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
MARSEILLE
Le 22/02/2019 Dossier 2019 00006447, référence 1314P61 2019 A 02569
Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
Le Contrôleur des finances publiques

DUPLICATA

7 EXPERT

Le Contrôleur
des Finances Publiques
Stéphane VARTOUKIAN

au capital de 40 000 Euros
Siège social : 42 RUE MONTGRAND 13006 Marseille
R.C.S. de Marseille : 532051323

Procès-verbal des décisions unanimes de l'actionnaire unique

Le 20/12/2018,

L'actionnaire unique de la société 7 EXPERT :SASU au capital de 40 000
Euros dont le Siège social se situe au 42 RUE MONTGRAND 13006
Marseille a pris les décisions suivantes :

Décisions

DECISION N°1

L'associé décide de la réduction du capital social non motivée par des
pertes :

- par une réduction de la valeur nominale de chacune des actions
qui est ramenée de 10€ à 1€.

Le capital social est donc fixé à la somme de 4000€. Il est constitué de 4000 actions sociales ayant chacune une valeur nominale de 1€.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs à Marie-Christine BART, présidente de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous L'actionnaire unique et vaut fiche de présence.

Signature des intervenants :

